



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 019-20 C

Objet : RS - Instauration de secours et prêts sociaux pour les agents de Grand Chambéry

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 019-20 C

objet **RS - Instauration de secours et prêts sociaux pour les agents de Grand Chambéry**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que depuis la loi du 19 février 2007, et dans le respect du principe de libre administration, chaque collectivité locale doit mettre en œuvre une action sociale auprès de son personnel.

Ainsi, afin d'élargir l'action sociale proposée par Grand Chambéry à ses agents par l'intermédiaire du CNAS (Comité national d'action sociale) et de l'Amicale du personnel, il est proposé que la collectivité prenne en charge, à compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion des secours et prêts sociaux octroyés jusqu'à présent par l'Amicale du personnel.

Aussi, il convient de définir la nature des secours et prêts attribués, leurs modalités d'attribution ainsi que le montant consacré par la collectivité à la mise en œuvre de cette aide sociale.

Les modalités et conditions d'attribution des secours et prêts sociaux sont précisées par un règlement intérieur des secours et prêts. Les décisions d'attribution des aides financières seront du ressort d'une commission d'attribution, dont la composition est précisée dans le règlement joint en annexe de la présente délibération.

Les secours attribués sont constitués par une aide financière octroyée sous forme de don pour soutenir financièrement tout agent confronté à une situation difficile, évaluée selon les modalités précisées dans le règlement joint.

Des prêts pourront également être attribués, sans intérêts, pour aider des agents à régler des créances similaires à celles prises en compte pour les secours, lorsque les montants sont plus importants.

Une régie d'avances à la direction des ressources humaines sera créée à cet effet.

Pour la mise en place de cette aide sociale pour l'année 2020, il est proposé d'attribuer une enveloppe de 10 000 €, identique à 2019.

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique du 18 février 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : décide l'attribution de secours et prêts sociaux à destination des agents de la collectivité,

Article 2 : approuve le règlement intérieur fixant la nature et les modalités d'attribution des secours et prêts sociaux à destination des agents, annexé à la présente délibération,

Article 3 : fixe à 10 000 € les crédits ouverts pour la mise en œuvre de cette action à compter du 1^{er} janvier 2020.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 019-20 C

Objet de l'acte : RS - Instauration de secours et prêts sociaux pour les agents de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 1 - Régies de recettes et/ou d'avances

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : projet de règlement intérieur secours et prêts sociaux

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23090H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23090H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au